

**SEANCE DU 25 JUILLET 2007**

---

**DÉCISION N° 2007 / 42 / TMV / 5**

---

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL METHANIER AU VERDON**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
  - vu le code de l'environnement en ses articles R.121-1 et suivants,
  - vu la lettre de saisine du Directeur Général de la Société 4GAS en date du 8 Mars 2007, reçue le 8 Mars, et le dossier joint,
  - vu la décision n° 2007/15/TMV/1 du 4 Avril 2007, les décisions n° 2007/24/TMV/2, n° 2007/25/TMV/3 du 2 Mai 2007, et n° 2007/35/TMV/4,
  - vu la lettre du maître d'ouvrage en date du 17 Juillet 2007 et le dossier joint,
- 
- sur proposition de M. Louis-Julien SOURD, président de la commission particulière,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Le dossier du maître d'ouvrage est considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

**Article 2 :**

Le débat public aura lieu du 17 Septembre au 14 Décembre 2007.

Le Président

Yves MANSILLON